

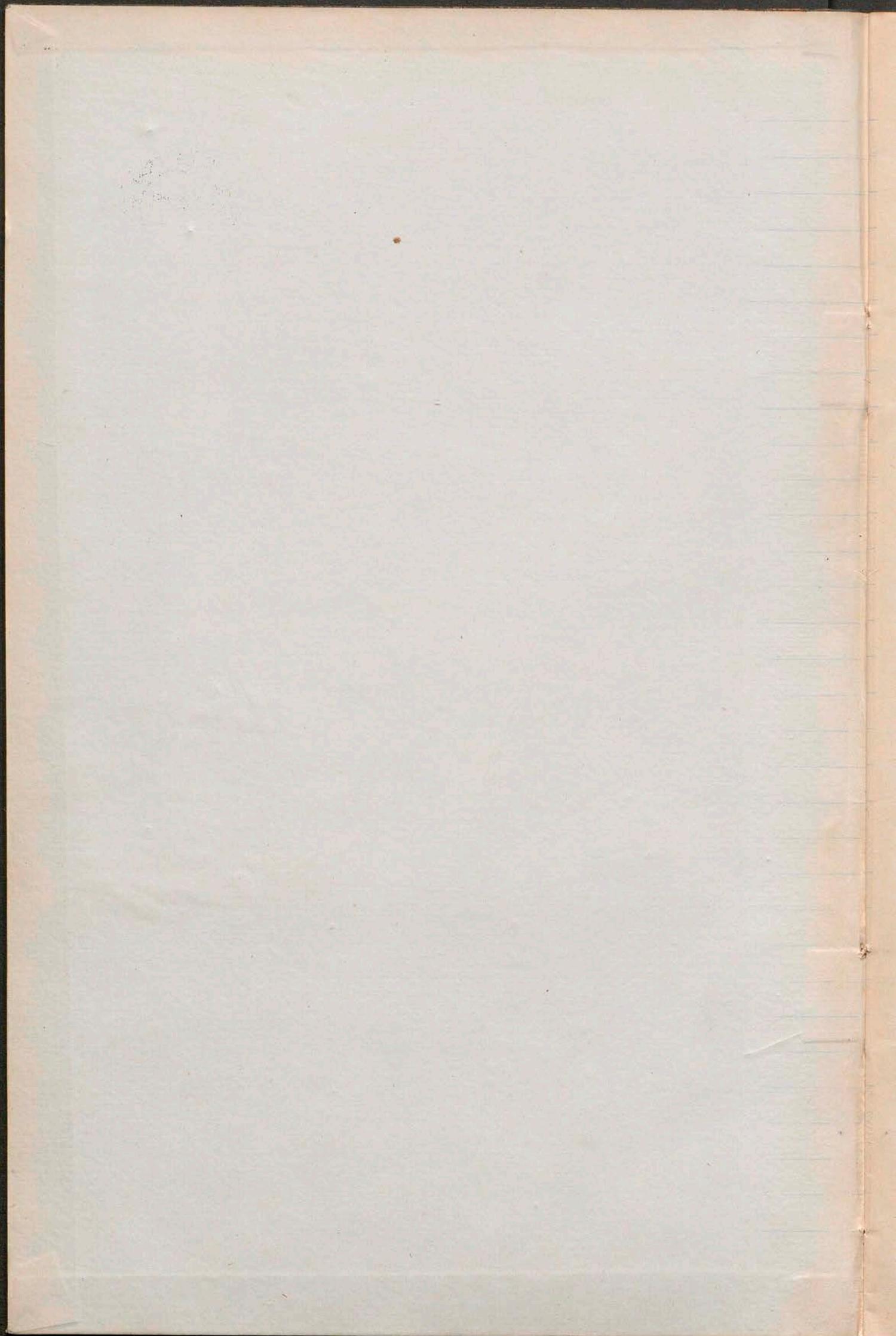
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848, et à leurs ascendants, veuves et orphelins. (N° 7, session extraordinaire 1887.)

Nommée le 8 novembre 1887.

MM.

- 1^{er} BUREAU : SONGEON.
2^e — GAILLY.
3^e — JOURNAULT.
4^e — DE CASABIANCA.
5^e — LE CHERBONNIER.
6^e — MUNIER.
7^e — N***
8^e — BÉRENGER.
9^e — DE CÈS-CAUPENNE.

119



1245 599



adopté
23 mars 1888



A

Commission chargée d'examiner la proposition
de loi relative aux pensions à accorder aux
blessés de 1848.

M. Munier est élu Président.

M. de Casabianca, Secrétaire.

M. M. les Membres de la Commission, sur
l'invitation de M. le Président, rendent compte
du mandat qu'ils ont reçu du Bureau.

1^{er} Bureau, M. Bougeon est favorable à la propo-
sition de loi, telle qu'elle est proposée. Il s'agit
dit-il, de restituer une somme déjà votée et qui
a reçu une autre application. C'est l'opinion qu'il
a soutenue devant le bureau.

2^e Bureau, M. Gailly dit qu'il est hostile à
la loi. La majorité des membres du 2^e Bureau
lui a donné mandat de la combattre; il se réserve
au cours de la discussion de faire valoir les raisons
à l'appui de cette opinion.

3^e Bureau. - M. Tournault est favorable à la
loi.

4^e Bureau - M. de Casabianca est hostile à
la loi.

5^e Bureau - M. Le Charbonnier est favorable.

6^e id. M. Munier est favorable.

7^e id. M. Demole, id.

8^e id. M. Berengier, hostile.

9^e id. M. de Cu. Caspene, favorable.

Le Président

Le Secrétaire

Bureau du 24 novembre.

Présidence de M. Munier.

M. le Président ouvre la discussion. M. Dougeon dit que la somme déjà votée a fait retour à l'Etat. Mais, il y a ici plus qu'une question d'équité. Ce qui domine le débat, c'est une question de philosophie politique. Faisant allusion aux événements du jour, M. Dougeon dit que nous devons le calme dont nous jouissons pendant la crise que nous traversons à 1848.

Les hommes de 1848 ont des principes définis. Il n'y a donc pas un débat de réconciliation, mais un vote de respect pour cette situation.

M. Gailly respecte l'idée qui a inspiré la loi. Il a récemment cherché dans le dossier la preuve que les fonds qui auraient été votés ont été restitués à l'Etat, le contraire étant résulté de documents remis à la Commission. Dans tous les cas, cette preuve n'a pas été fournie; l'honorable membre demande la vérification de ce fait. M. Gailly ajoute qu'on a accordé les mêmes faveurs aux victimes de 1848, mais que la répartition a été faite dans de telles conditions qu'elle a donné lieu à de vives et légitimes réclamations.

M. Tournaud dit: Il n'y a pas ici une question d'argent. Le débat est politique. Les blessés ont droit à la pension parce que les a eus le droit à l'indemnité. C'est aux hommes de 1848 que nous devons le suffrage universel. M. Tournaud ajoute que ce qui était légitime à cette époque

ne le serait plus aujourd'hui, grâce au suffrage universel, grâce au droit au vote

M. de Casablanca fait observer qu'il n'est pas hostile au projet s'il doit se borner à porter qu'un crédit, sans insérer au budget pour venir en aide, aux Messin de 1848, mais qu'il ne voit pas qu'il convienne d'accorder la somme demandée à titre de récompense nationale.

La signature est close.

M. Journauld est nommé rapporteur.

Le secrétaire.

Le Président

Séance du 10 X^r 87.

M. Journauld donne lecture de son rapport.

Le rapport est approuvé.

M. le rapporteur propose à la Commission de demander l'urgence. La Commission décide, par 6 voix contre 3, que l'urgence sera demandée.

La séance est levée.

Le secrétaire

Le Président

2^e Bureau -

M. Gai lly, hostile à la loi

4^e Bureau - M. Journault,
favorable à la loi -

4^e Bureau - Casabianca, hostile
à la loi -

5^e Bureau - M. le Chaboumier -
(favorable)

1^{er} Bureau - M. Bougeon -

Son avis porté en 49 à titre de circonstance
nominale, son avis qui a reçu l'autre
approbation - Il y a donc lieu à restitu-
tion, (favorable)

6^e Bureau - M. Munier, favorable
à la proposition de loi -

7^e Bureau - M. Demole - favorable parce

que les combattants de Ferris ont
contribué à ^{leur} instituer la patrie
de la nation.

8^e bureau - M. Beranger - hostile
à la loi. La République n'a pas beau-
coup d'avantage à se rattacher à cette
origine

M. de L^{re} - Caupenne - favorable
à la loi.

La discussion est close

C. - L. -

M. Journault -